

**AR Prefecture**

063-216300566-20221028-2022\_47-DE  
Reçu le 03/11/2022  
Publié le 03/11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE**

**Séance du 28 octobre 2022**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-deux le vendredi 28 octobre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
17/10/2022

Absents ayant donné procuration : Mme ECHALIER Marilyn représentée par M. FONTENETTE Alexis

VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

**Délibération  
N°2022\_47**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Collège François Villon à Saint-Dier-d'Auvergne qui souhaite recevoir une aide aux familles et/ou subvention de la commune pour un voyage scolaire à Londres. 2 élèves de la commune sont concernés. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Objet :  
**Collège François  
Villon – St Dier  
d'Auvergne –  
demande de  
subvention (voyage  
scolaire)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
➔ Décide de verser une subvention communale d'un montant de 150,00 € au Collège François Villon pour participation financière au voyage scolaire à Londres du 12 au 17 décembre 2022 ;  
➔ Précise que cette somme sera prélevée sur le Budget communal 2022 à l'article 6574.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 03/11/2022  
et publication le 03/11/2022

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

